

Le 12 juin 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 12 juin 2017 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Micheline Lepage, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Frédéric Lagacé, conseiller
M. Réjean Rioux, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, MM. Daniel Thériault et Steve Rioux, trésoriers, et M. Benoit Rheault, greffier.

Trois citoyens assistent à l'assemblée.

0. DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), le greffier reçoit la déclaration des intérêts pécuniaires telle que déposée devant le Conseil municipal par M. Frédéric Lagacé, conseiller.

13 386

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 387

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MAI 2017

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017.

ADOPTÉE

13 388

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE MAI 2017

Il est proposé par Frédéric Lagacé,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de mai 2017 au montant total de 268 568,35 \$.

ADOPTÉE

13 389

4. EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE

ATTENDU le départ prochain de Mme Line Dionne, secrétaire;

Pour ce motif,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles officialise l'embauche de Mme Nathalie Allaire au poste de secrétaire, l'entrée en poste étant en date du 23 mai 2017. Une période de probation de 6 mois s'applique à ce poste.

13 390

5. EMBAUCHE D'UN NOUVEAU TRÉSORIER

ATTENDU le départ prochain de M. Daniel Thériault, trésorier;

Pour ce motif,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles officialise l'embauche, à partir du 23 mai 2017, de M. Steve Rioux à titre de trésorier;

Que : Le Conseil autorise Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à cette fin, en particulier un contrat de travail comprenant une période de probation de six mois.

13 391

6. SIGNATURE DES CHÈQUES ET DES EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles désigne M. Jean-Pierre Rioux, maire, et M. Steve Rioux, trésorier, fonctionnaire désigné, à titre de signataires des chèques et effets bancaires émis au nom de la Ville de Trois-Pistoles;

Que : le Conseil précise qu'en cas d'absence de M. Jean-Pierre Rioux, M. Réjean Rioux, conseiller, est autorisé à signer les chèques et effets bancaires à titre de représentant du Conseil;

Que : le Conseil précise qu'en cas d'absence de M. Steve Rioux, Mme Pascale Rioux, trésorière adjointe et directrice générale, est autorisée à signer les chèques et effets bancaires ;

Que : le Conseil précise qu'en tout temps deux signatures sont requises, soit l'une du maire ou de son remplaçant et l'autre du trésorier ou de sa remplaçante.

Que : la présente résolution remplace et abroge toute autre résolution précédemment adoptée sur le sujet, en particulier la résolution no 13 162 adoptée le 14 mars 2016.

ADOPTÉE

13 392

7. ESPACE «MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES» DE REVENU QUÉBEC

ATTENDU QUE «Mon dossier pour les entreprises» est un espace en ligne conçu pour permettre notamment aux municipalités de remplir leurs obligations fiscales et d'effectuer des transactions avec Revenu Québec;

ATTENDU la demande reçue le 25 avril dernier de Revenu Québec;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles précise à Revenu Québec que M. Steve Rioux, trésorier, est la personne désignée responsable des services électroniques de la Ville de Trois-Pistoles. Ainsi M. Steve Rioux est le représentant autorisé qui est habilité à agir pour la Ville de Trois-Pistoles relativement à clicSÉCUR – Entreprises et à «Mon dossier pour les entreprises». (M. Steve Rioux remplace M. Daniel Thériault)

ADOPTÉE

13 393

8. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA TÉLÉPHONIE IP

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a conclu, dans le passé, une entente intermunicipale avec la MRC des Basques et les Municipalités de Sainte-Rita et de Saint-Clément concernant l'implantation de la téléphonie sur IP en vue d'assurer la desserte des corporations municipales (réf. résolution #13 143);

ATTENDU le désistement de la Municipalité de Saint-Clément de cette entente;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate M. Jean-Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, pour signer, au nom de la Ville de Trois-Pistoles, une nouvelle entente intermunicipale avec la MRC des Basques et la Municipalité de Ste-Rita confirmant ce changement;

Que: Le Conseil autorise également le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tout autre document (ex. addenda) qui serait nécessaire au bon fonctionnement de cette entente et qui serait dans l'intérêt de la Ville.

ADOPTÉE

13 394

9. PROJET AU CAMPING MUNICIPAL : OFFRE DE SERVICES DE ARPO GROUPE-CONSEIL

ATTENDU le projet au camping municipal dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) ;

ATTENDU l'engagement de la Ville de Trois-Pistoles prévu dans la réalisation du projet de rénovation de la piscine extérieure et l'acquisition et l'installation de modules de jeux d'eau au camping municipal;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Frédéric Lagacé,

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : la Ville de Trois-Pistoles accepte la proposition de services professionnels de ARPO Groupe-conseil au montant de 15 300 \$ plus les taxes applicables. Le mandat consiste à fournir des services consultatifs, des plans et devis pour appels d'offres, assistance durant l'appel d'offres et surveillance lors des travaux de construction.

ADOPTÉE

13 395

10. IMPLANTATION D'UN GAZÉBO DANS LE PARC DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE «La Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges» est propriétaire du parc de l'église;

ATTENDU QU'un projet d'implanter un gazébo dans le parc de l'église a été initié par certains acteurs locaux dont la Ville de Trois-Pistoles;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : la Ville de Trois-Pistoles soit propriétaire du gazébo et assume une assurance biens et responsabilité pour l'utilisation de cette installation;

Que : la Ville mandate Mme Pascale Rioux, directrice générale, pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment la demande de permis de construction.

ADOPTÉE

13 396

11. CLASSEMENT PATRIMONIAL DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DES-NEIGES À TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE « La Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges » demande la reconnaissance pour que l'église de Trois-Pistoles soit classée bien patrimonial par le ministre de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE l'église de Trois-Pistoles, construite en 1885, présente un intérêt historique, architectural et artistique pour la population;

ATTENDU QUE le Conseil de ville souhaite assurer le maintien et la prestance de cet édifice patrimonial et culturel;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles appuie la demande de «La Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges» auprès du ministère de la Culture et des Communications afin que l'église de Trois-Pistoles soit classée bien patrimonial.

ADOPTÉE

13 397

12. SERVICES D'EXPERTS-CONSEILS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET JEAN-RIOUX

ATTENDU QUE l'entreprise Construction L.F.G. inc. a présenté des coûts supplémentaires pour le projet «Réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Jean-Rioux»;

ATTENDU QUE l'engagement de la Ville de Trois-Pistoles prévu au devis d'appels d'offres dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la Ville veut être accompagnée d'experts indépendants pouvant analyser la réclamation de Construction L.F.G. inc. et conseiller la Ville et ses procureurs sur la validité de l'argumentation ainsi que sur la valeur des préjudices allégués;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : La Ville de Trois-Pistoles mandate l'entreprise CGC consultants en gestion de construction pour l'assister dans le cadre du litige qui l'oppose à Construction L.F.G. inc.

ADOPTÉE

13 398

13. VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE des propriétaires du territoire de la Ville de Trois-Pistoles ont des taxes ou des droits de mutation impayés se rapportant aux années 2016 et antérieures ;

ATTENDU QU'en date du 12 juin 2017, les arrérages de taxes foncières pour l'ensemble de ces propriétaires s'élèvent à 108 071,24 \$ tandis que les droits de mutation impayés se chiffrent à 968,72 \$;

ATTENDU QU'il est de l'intention du Conseil d'accentuer la perception des taxes et arrérages;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles détermine le fonctionnement suivant concernant la perception des arrérages de taxes et des droits de mutation impayés :

- Le Conseil accorde un délai finissant le 6 novembre 2017 aux propriétaires ayant des taxes ou des droits de mutation impayés se rapportant aux années 2016 et antérieures (100 \$ et plus);

- Le Conseil adoptera le 13 novembre 2017 une résolution ayant pour objet d'amorcer les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes auprès des propriétaires concernés.

ADOPTÉE

13 399

14. EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE ET NOMINATION D'UN LIEUTENANT À TEMPS PARTIEL POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- autorise l'embauche de M. Jérémy Jean à titre de pompier volontaire;
- nomme M. Alain Dionne à titre de lieutenant à temps partiel du Service de sécurité incendie (SSI) de la Ville;
- cette embauche et cette nomination sont soumises à une période de probation d'une durée de 6 mois se terminant le 13 décembre 2017.

ADOPTÉE

13 400

15. ENTENTE POUR LA CONCEPTION D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement;**

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate Mme Pascale Rioux, directrice générale, pour signer, au nom de la Ville, une entente avec Mme Rachel Pelletier relativement à la conception de nouveaux aménagements paysagers, soit les îlots sur les rues Jean-Rioux (partie sud) et Notre-Dame Est. L'entente est d'un montant forfaitaire de 3 200 \$ pour la conception et de 960 \$ pour la planification et la supervision de la plantation.

ADOPTÉE

13 401

16. ENGAGEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTUDIANTE SAISON 2017

**Il est proposé par Frédéric Lagacé,
Et résolu unanimement;**

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise et entérine l'engagement des 22 personnes étudiantes suivantes pour la saison 2017 :

- Samuel Rioux-Denis (Service des loisirs)
- Samuel Laforest (Service des loisirs)
- Émilie Desgagnés (Service des loisirs)
- Yoann Guay (Service des loisirs)
- Maxime Deschênes (Service des loisirs)
- Thomas Morin (Service des loisirs)
- Nicolas Thibault (Service des loisirs)
- Raphaël Desjardins (Service des loisirs)
- Dylan Santerre (Service des loisirs)
- Karine Lavoie (Terrain de jeux)
- Lauralie Boudreau (Terrain de jeux)
- Marion Michaud-Thériault (Terrain de jeux)
- Carole-Anne Jalbert (Terrain de jeux)
- Élodie Leblond (Terrain de jeux)
- Marie-Pier Dumont (Terrain de jeux)
- Sara Théberge (Terrain de jeux)
- Pénélope Boudreau (Terrain de jeux)
- Joline Teeple (Terrain de jeux)
- Olivier Michaud (Service des travaux publics)
- Tristan Michaud-Thériault (Service des travaux publics)
- Pascal Laforest (Service des travaux publics)
- Alexia Lévesque (Bibliothèque)

Que : Le Conseil entérine la conclusion d'une entente pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, par la directrice générale Mme Pascale Rioux, avec Jeunesse Canada au travail pour l'embauche de Mme Joline Teeple dans le cadre du programme «Langues et Travail».

ADOPTÉE

13 402

17. ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Trois-Pistoles désire modifier son plan d'urbanisme pour le rendre davantage conforme à sa vision d'avenir du territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit à l'article 109.1 que le conseil de la municipalité commence le processus de modification du plan par l'adoption d'un projet de règlement ;

ATTENDU QUE la modification du plan d'urbanisme nécessite de modifier le règlement de zonage conformément à ce plan modifié (réf. article 110.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme);

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le «Projet de règlement no 818 ayant pour objet de modifier le règlement no 590 (Plan d'urbanisme)»; ce projet est annexé au présent procès-verbal;

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le «Projet de règlement no 819 ayant pour objet de modifier le règlement no 591 de zonage»; ce projet est annexé au présent procès-verbal;

Que : Le Conseil municipal fixe au 10 juillet 2017 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, l'assemblée publique portant sur ces deux projets de règlement.

ADOPTÉE

13 403

18. SIGNATURE PROMESSE D'ACHAT : TOURS D'ALIGNEMENT DU QUAI DE TROIS-PISTOLES - AIDE À LA NAVIGATION

ATTENDU QUE Pêches et Océans Canada veut céder à la Ville de Trois-Pistoles les tours d'alignement (aide à la navigation) situées au quai de Trois-Pistoles (quai appartenant à la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires de Trois-Pistoles et Les Escoumins) et au quai éperon (petit quai adjacent à la marina et appartenant à la Ville de Trois-Pistoles);

ATTENDU QUE Pêches et Océans Canada et la Ville de Trois-Pistoles en sont arrivés à un accord de principe exprimé par la présente résolution et sujette à l'approbation officielle de toutes les parties;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT) a confirmé que l'acquisition par la Ville de Trois-Pistoles des tours d'alignement est couverte par l'arrêté en conseil 831-76;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Et résolu à l'unanimité,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles consent à acquérir, sans garantie et pour une somme nominale de 1,00 \$, du gouvernement fédéral les deux dites tours d'alignement situées à Trois-Pistoles;

Que : Le Conseil mandate le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale pour signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire à cette acquisition;

Que : Cette acquisition soit financée par les activités de fonctionnement (fonds d'administration).

ADOPTÉE

13 404

19. MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE l'organisme L'Autre-Toit du KRTB est une maison d'hébergement pour les femmes et leurs enfants vivant de la violence conjugale;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est en accord avec le projet de déclaration suggéré par cet organisme;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- appuie les efforts du regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;
- proclame la Ville de Trois-Pistoles municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

13 405

20. PRÉSERVATION DE LA GESTION DE L'OFFRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE CANADIEN

ATTENDU QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

ATTENDU QUE l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier, mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

ATTENDU QUE la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

ATTENDU QUE la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

ATTENDU QUE, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre;
- appuie la position des Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent visant la préservation intégrale de la gestion de l'offre.

ADOPTÉE

13 406

21. PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL.

ADOPTÉE

13 407

22. AUTORISATIONS (DIVERS)

Il est proposé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- autorise la tenue d'une vente trottoir les 4, 5 et 6 août 2017 par les commerces et organismes reconnus et situés sur les rues Notre-Dame (Ouest et Est) et Jean-Rioux, cette activité comprenant de l'animation organisée par la Ville de Trois-Pistoles et de la vente à l'extérieur en

façade desdits commerces et organismes; toute sollicitation doit cependant permettre le passage des piétons sur les trottoirs et ne pas empiéter sur la chaussée

- entérine la tenue de l'activité Opti-Vélo qui s'est tenue dans une portion de ses rues le 10 juin 2017, selon un tracé et un horaire que le Club Optimiste de Trois-Pistoles a soumis préalablement à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur :

- Travaux sur les rues Notre-Dame Est et Jean-Rioux;
- Traverse piétonnière de la rue Gagnon;
- Localisation du gazebo du Parc de l'Église;
- Aménagement des nouveaux îlots.

13 408

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Rioux

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 20 h 05.

ADOPTÉE

Jean-Pierre Rioux
Maire

Benoit Rheault
Greffier